

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 31 MARS 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **27 mars 2017**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Stéphane **BEILVERT**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Alain **BELLOUARD**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE**, Christophe **BOUCARD** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absentes excusées : Mesdames Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***), Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*) et Stéphanie **ROBERT** (*pouvoir donné à Monsieur Hervé **LORIOUX***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **22 février 2017**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Loyer local boulangerie.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Compte administratif et compte de gestion 2016,
- Affectation du résultat,
- Taux d'imposition,
- Budget primitif 2017,
- Achat terrain,
- Achat véhicule utilitaire service technique,
- Pacte financier et fiscal communautaire,
- Avenants salle « La Passerelle »,
- Indemnités fonction élus,
- Tableau des effectifs,
- Demande de subvention,

.../...

- Informations,
- Questions diverses.

## ORDRE DU JOUR

**Compte administratif et compte de gestion 2016** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Maurice **DEBÈGUE**, doyen d'âge du Conseil Municipal, pour présenter le compte administratif **2016** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
• Dépenses	1 282 406,33	• Dépenses	1 443 614,85
• Recettes	<u>1 685 184,05</u>	• Recettes	<u>739 073,15</u>
Résultat 2016	402 777,72	Résultat 2016	- 704 541,70
+ Excédent 2015 (002)	401 546,30	+ Excédent 2015 (001)	339 497,73
	<u>+ 804 324,02</u>		<u>- 365 043,97</u>

Délibération  
n° 2017/09

↳ d'où un résultat de clôture **2016** de **439 280,05 €**.

Sous la présidence de Monsieur Maurice **DEBÈGUE** et, après le retrait de Monsieur le Maire, ce compte est adopté à l'unanimité des présents : **16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** et après présentation du compte de gestion s'y rapportant, le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**) déclare que le compte de gestion **2016** établi par Monsieur Philippe **MARAIS**, Trésorier de **COURÇON**, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et accepte ce document.

**Affectation du résultat** : Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice **2016**, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Délibération  
n° 2017/10

• un excédent de fonctionnement de	<b>402 777,72</b>	
• un excédent reporté 2015 de	<b>401 546,30</b>	
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	<b>804 324,02</b>	
• un déficit d'investissement de	<b>704 541,70</b>	} soit un déficit d'investissement de 365 043,97
• un excédent d'investissement reporté 2015 de	<b>339 497,73</b>	
• un excédent des restes à réaliser de (400 000 – 208 530,49)	<b>191 469,51</b>	
soit un déficit de financement de	<b>173 574,46</b>	

Le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**) décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2016** de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au <b>31/12/2016</b> : excédent	<b>804 324,02</b>
Affectation complémentaire en réserve au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	<b>173 574,46</b>

.../...

.../...

Résultat reporté en fonctionnement au 002 (excédent de fonctionnement reporté)	<b>630 749,56</b>
Résultat reporté en investissement au 001 (déficit d'investissement reporté)	<b>365 043,97</b>

**Taux d'imposition 2017** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la Commission des finances qui s'est tenue le **mardi 28 mars 2017**, les membres (**8 votants - 2 abstentions - 6 pour**) ont envisagé la possibilité d'une augmentation du taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti afin que la commune puisse garder une capacité d'autofinancement régulière et viser une autonomie financière.

Délibération  
n° 2017/11

Les communes doivent dorénavant chercher des ressources pour pouvoir être aidées par les institutions dans leurs projets.

Monsieur le Maire rappelle les taux **2016** et signale que nos taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sont inférieurs aux taux de la moyenne des communes de la Communauté de Communes et très en-dessous de ceux de la moyenne nationale.

• Taxe d'habitation	<b>9,80 %,</b>
• Taxe foncière (bâti)	<b>13,36 %,</b>
• Taxe foncière (non bâti)	<b>61,65 %.</b>

Il propose donc au Conseil Municipal une augmentation des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière (bâti) pour l'année **2017** :

• Taxe d'habitation	<b>10,40 %,</b>	(+ 6,12 %)
• Taxe foncière (bâti)	<b>13,76 %,</b>	(+ 3,00 %)
• Taxe foncière (non bâti)	<b>61,65 %.</b>	(sans changement)

Après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs - 16 pour - 2 abstentions**) accepte cette majoration de taux. Ceux-ci s'établiront donc pour **2017** à :

• Taxe d'habitation	<b>10,40 %,</b>
• Taxe foncière (bâti)	<b>13,76 %,</b>
• Taxe foncière (non bâti)	<b>61,65 %.</b>

**Budget primitif 2017** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2017 étudié par la Commission des Finances du **mardi 28 mars 2017**.

Délibération  
n° 2017/12

Chaque conseiller étant en possession des documents nécessaires, Monsieur le Maire détaille les différentes lignes budgétaires.

A l'issue d'un échange, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce budget qui s'établit comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

- **1 984 385,91 €** tant en recettes qu'en dépenses,

#### **Section d'Investissement**

- **1 984 385,91 €** tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs - 18 pour**) accepte ce budget primitif **2017** tel qu'il est proposé.

.../...

.../...

**Achat terrain** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise **TERRA LACTA** qui possède un terrain situé lieudit « Les Groies » **section ZK n° 173** d'une contenance de **9 ares 25 ca.**

Délibération  
n° 2017/13

Celle-ci souhaiterait céder à la commune d'**ANDILLY**, pour l'euro symbolique, cette parcelle dont elle n'a aucune utilité.

En raison de sa situation, à l'angle d'un carrefour sur le CD 20, le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**) accepte cette cession moyennant le paiement de l'euro symbolique, les frais de notaire, d'enregistrement et les frais de bornage, s'il y a lieu, restant à la charge du vendeur.

**Achat véhicule utilitaire service technique** : Comme annoncé lors de la présentation du budget primitif 2017, une ligne budgétaire a été prévue pour l'achat d'un véhicule utilitaire avec benne basculante.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé des bâtiments, pour présenter les devis relatifs à cette acquisition :

- **Devis MULLOT 17**

\* un Fiat DUCATO (camion benne) - NEUF  
130 chevaux – Puissance fiscale 8 cv  
PTAC 3,5 T → **27 366,36 € T.T.C.**

\* un IVECO DAILY (camion benne) - NEUF  
140 chevaux – Puissance fiscale 8 cv  
PTAC 3,5 T → **36 215,16 € T.T.C.**

\* un IVECO DAILY (camion benne) - OCCASION  
130 chevaux – Puissance fiscale 8 cv  
PTAC 3,5 T  
avec fourniture et pose d'un triflash  
+ 2 gyrophares et bandes réfléchissantes  
+ double attelage → **30 212,76 € T.T.C.**

- **Devis BRUNO AUTOMOBILES**

\* un NISSAN NT 400 CABSTAR (camion benne) - OCCASION  
→ **29 880,00 € T.T.C.**

Après discussion sur les différents modèles et l'utilisation envisagée de ce véhicule, le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**) opte pour le modèle **IVECO DAILY** d'occasion au prix de **30 212,76 € T.T.C.**

**Pacte financier et fiscal communautaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du pacte financier et fiscal par la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**.

Délibération  
n° 2017/14

Ce document est un élément constitutif de l'organisation intercommunale. Son objectif est d'harmoniser les relations financières entre la Communauté de Communes et les communes membres afin de respecter les principes d'équité entre les communes et de solidarité entre les communes membres et la Communauté de Communes.

Afin d'arriver à cet objectif, il convient de procéder à une analyse financière et fiscale du territoire et d'identifier les disparités de celui-ci et les leviers possibles.

.../...

.../...

Il s'agit également d'identifier les principaux axes d'actions. Les éléments constitutifs de ce pacte reposent sur la fiscalité et la péréquation des attributions de compensation.

Monsieur le Maire développe au Conseil municipal ce pacte financier et fiscal communautaire et lui demande de se prononcer sur son adoption.

Le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**), conscient de l'importance d'un tel document, donne un avis favorable.

**Avenants salle « La Passerelle »** : Dans le cadre des travaux de finition de la construction de la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avenants suivants :

Délibération  
n° 2017/15

- Avenant n° 2 : Entreprise Daniel **BOURDEAU** (lot 8 - Faux-plafonds)

Cet avenant concerne la fourniture et la pose d'une trappe de visite, ce qui entraîne une plus-value de **135,00 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **31 346,73 € H.T.** ou **37 616,07 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **31 874,73 € H.T.** ou **38 249,68 € T.T.C.**, passe après avenant n° 2 à **32 009,73 € H.T.** ou **38 411,68 € T.T.C.**

- Avenant n° 3 : Entreprise Daniel **BOURDEAU** (lot 8 - Faux-plafonds)

Cet avenant concerne une modification sur le coloris du faux-plafond coloré qui a été peint en blanc, ce qui entraîne une moins-value de **500,00 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **31 346,73 € H.T.** ou **37 616,07 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **31 874,73 € H.T.** ou **38 249,68 € T.T.C.**, passe après avenant n° 2 à **32 009,73 € H.T.** ou **38 411,68 € T.T.C.** et passe après avenant n° 3 à **31 509,76 € H.T.** ou **37 811,68 € T.T.C.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**) accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

**Indemnités fonction élus** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'indice brut terminal de la fonction publique, servant de base au calcul des indemnités de fonction, a augmenté depuis **le 1<sup>er</sup> janvier 2017**.

Délibération  
n° 2017/16

Etant donné que les précédentes délibérations indemnitaires (délibérations du 29 mars 2014 et 13 octobre 2016) faisaient expressément référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de l'augmentation de cet indice servant de base au calcul des indemnités de fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2016, modifiant le nombre d'adjoints à 4,

.../...

.../...

Considérant que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la strate de population de la commune d'**ANDILLY** comprise entre 1 000 et 3 499 habitants,

Considérant que l'indemnité de fonction maximale du maire est fixée à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celle des adjoints est fixée à 16,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Conseil Municipal (**16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour**) décide d'allouer :

- **42 %** de l'indice brut terminal à Monsieur le Maire,
- **15,50 %** de l'indice brut terminal aux 4 Adjoints,
- **6 %** de l'indice brut terminal à 3 conseillers délégués,
- **3,50 %** de l'indice brut terminal à 1 Conseillère déléguée.

Ces indemnités de fonction seront versées à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017** et seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017. Le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

#### ANNEXE

Délibération du 31 mars 2017

« Tableau récapitulatif des indemnités de fonction »

Fonction	Taux
• Maire M. Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>42 %</b> de l'indice brut terminal
• 1 <sup>er</sup> Adjoint M. Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 2 <sup>ème</sup> Adjoint M. Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 3 <sup>ème</sup> Adjoint M. Alain <b>BENETEAU</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 4 <sup>ème</sup> Adjoint Mme Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• Conseiller municipal avec délégation de fonction du Maire M. Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>6 %</b> de l'indice brut terminal
• Conseillère municipale avec délégation de fonction du Maire Mme Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>6 %</b> de l'indice brut terminal
• Conseillère municipale avec délégation de fonction du Maire Mme Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>6 %</b> de l'indice brut terminal
• Conseillère municipale avec délégation de fonction du Maire Mme Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>3,50 %</b> de l'indice brut terminal

.../...

.../...

**Tableau des effectifs** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de certains avancements de grades pour l'année 2017, il convient de créer de nouveaux postes :

Délibération  
n° 2017/17

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 32,86/35<sup>e</sup>.

Il sollicite également la création d'un poste d'adjoint d'animation à 26/35<sup>e</sup> et un poste d'animateur à temps complet en prévision de la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 et du bon fonctionnement du Centre de loisirs et des activités TAP à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **(16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour)** accepte ces créations de postes.

Suite à cette décision, le tableau des effectifs s'établira comme suit (\*):

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet,
- 1 poste d'animateur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 33,66/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 26/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35<sup>e</sup>,
- 3 postes d'adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 32,86/35<sup>e</sup>,
- 2 postes d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet (*dont 2 non pourvus*),
- 5 postes d'adjoints techniques à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>re</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 33/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 33,66/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 32,86/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 22,55/35<sup>e</sup>,
- 2 postes d'adjoints techniques à 20/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 18,77/35<sup>e</sup>.

(\*): Certains postes deviendront non pourvus dès que les avancements de grades seront devenus effectifs.

**Demande de subvention** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la **F.N.A.C.A.** (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc Tunisie) qui sollicite, de la commune, une aide financière pour l'achat d'un drapeau « Section d'ANDILLY ».

Délibération  
n° 2017/18

Le coût d'un drapeau s'élève à **1 139,64 €**.

En raison du devoir de mémoire, le Conseil Municipal **(16 votants + 2 pouvoirs – 18 pour)** accepte d'accorder une subvention de **300,00 €** à cette association.

.../...

.../...

**Loyer local boulangerie** : Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le boulanger, Monsieur Olivier **DELAUVAUD**, occupant le local communal, est en liquidation judiciaire et a cessé son activité depuis le **mardi 28 mars 2017**.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- **Samedi 1<sup>er</sup> avril 2017** : remise des cartes d'électeurs aux jeunes âgés de 18 ans + 1 livret du citoyen.
- **Samedi 1<sup>er</sup> avril 2017** : spectacle « Mots nomades » à la salle des fêtes d'**ANDILLY** en collaboration avec l'école de « **Sérigny** ».
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise **MCM** en charge du lot menuiserie pour les travaux de l'espace socio-culturel est en liquidation judiciaire. Afin de ne pas bloquer l'avancée du chantier, il faut s'inquiéter de la procédure à suivre pour retrouver une entreprise qui assurera la continuité des travaux.
- Assemblée générale de l'UNIMA, le **5 avril 2017** à la salle « La Passerelle ».
- Assemblée générale des Pictons, le **6 avril 2017** à la salle « La Passerelle ».
- Collecte de la Banque alimentaire, les **7 et 8 avril 2017**.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** souhaite que la Commission des fêtes se réunisse pour organiser la galette du 1<sup>er</sup> mai.
- Madame Chantal **LE GARREC** s'interroge sur le planning des locations de la salle « La Passerelle ». Monsieur le Maire répond qu'il y a des réservations en cours.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Gérard **DANIEL**, Ambassadeur de tri, informe le Conseil Municipal que les opercules des pots de yaourt sont à jeter dans la poubelle noire.
- Madame Diane **DE BARROS** trouve que les réunions d'équipe n'ont pas lieu à un horaire favorable pour ceux qui travaillent.
- Les nouvelles conditions de circulation au centre bourg sont évoquées. Des évolutions interviendront peut-être encore afin d'atteindre les meilleures conditions de circulation possibles.
- Madame Diane **DE BARROS** demande si des places de stationnement sont prévues devant la Coop. Monsieur Stéphane **BEILVERT** répond qu'elles seront matérialisées la semaine prochaine.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire donne la parole au public présent.

- Monsieur Daniel **LETARTRE** prend la parole et demande s'il est possible de consulter le permis de construire du magasin **INTERMARCHÉ**. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

.../...

.../...

Monsieur Daniel **LETARTRE** remercie le Conseil Municipal de la subvention accordée pour le drapeau de la **F.N.A.C.A.** Il demande également pourquoi certains arbres ont été enlevés dans la rue des Noues. Monsieur le Maire lui explique que ces arbres ont été replantés ailleurs pour un meilleur développement.

Monsieur Daniel **LETARTRE** termine en demandant au Conseil Municipal s'il a réfléchi sur la création d'un Conseil des Anciens, comme il l'avait déjà évoqué lors d'une précédente réunion. Monsieur le Maire lui répond que ce sujet n'est pas à l'étude pour le moment.

**10 délibérations** ont été prises *(du n° 2017/09 au n° 2017/18)* à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 28.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Frédéric <b>FRANÇOIS</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	